

# FICHE D'INSCRIPTION



## ÉQUIPAGE

Skipper/Nom ..... Prénom ..... Licence ..... Club .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville ..... Pays .....  
Téléphone ..... Email .....  
Equière 1/Nom ..... Prénom ..... Licence ..... Club .....  
Equière 2/Nom ..... Prénom ..... Licence ..... Club .....  
Equière 3/Nom ..... Prénom ..... Licence ..... Club .....  
Equière 4/Nom ..... Prénom ..... Licence ..... Club .....

## FRAIS D'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription comprend la mise à disposition d'un J80 pour la durée de l'événement. Chèque à l'ordre de l'APCC Voile Sportive.

**Merci d'envoyer les scans de vos 5 licences**/attestations médicales par mail en précisant le nom du skipper à [contact@apcc-voilesportive.com](mailto:contact@apcc-voilesportive.com)

- Inscription sans sponsor : **350€** - Date limite d'inscription le 28/02 dans la limite des places disponibles
- En recherche de sponsor équipage :  
Envoyez votre pré-inscription comme si vous n'aviez pas de sponsor (=350€)  
Vous avez ensuite jusqu'au 18/02 pour envoyer le chèque de **700€** de votre sponsor avec la convention signée, le chèque de 350€ vous sera alors rendu lors de la confirmation des inscriptions.

- Equipage sponsorisé : nom du bateau pour la course .....  
Envoyez le chèque de **700€** de votre sponsor avec la convention signée avant le 18/02.

### Attention pour les équipages sponsorisés :

Le fichier haute définition du logo de votre sponsor doit être impérativement envoyé avant le 20 février par mail à : [womencup@apcc-voilesportive.com](mailto:womencup@apcc-voilesportive.com) pour l'impression des cagnards.

*Pour obtenir un dossier de présentation de la Women's Cup pour votre recherche de partenaire ou la convention, envoyez votre demande à [womencup@apcc-voilesportive.com](mailto:womencup@apcc-voilesportive.com)*

- Entraînement vendredi 6 mars - 2 créneaux possibles **13h30/15h** et **15h30/17h** : **20€/personne**

**Joindre un chèque de caution de 1 500€ par équipage à l'ordre de l'APCC Voile Sportive**

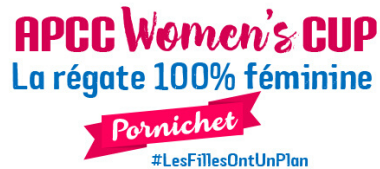
Pour des raisons d'organisation, en cas d'annulation de votre participation à moins de 3 semaines de la date de l'événement, aucun remboursement ne pourra être fait.

..... Total .....

**Date & signature du skipper (précédé de la mention "lu et approuvé")** .....

Le skipper s'engage à respecter les règlements de l'ISAF, de la FFV, l'Avis de Course, les instructions de Course et les avenants, ainsi que toutes les règles qui régissent cette compétition. Il appartient à chaque skipper de décider sous sa seule responsabilité s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course. Le skipper et son équipage, le sponsor, le propriétaire du bateau autorisent les organisateurs à utiliser gratuitement les images qui pourraient être faites durant la manifestation.

# PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPAGE



La Women's Cup a pour but de mettre en avant des voileuses actives et dynamiques, de permettre de découvrir les autres régatières. Merci de bien vouloir nous envoyer les informations ci-dessous pour nous permettre de créer une fiche de présentation par équipage.

## PHOTOS

Envoyez 1 photo par équipière. Noms de fichier = "prénom.nom.jpg"

OU une photo de l'équipage entier (en précisant vos noms et prénoms et l'ordre de la photo dans votre mail).

## TEXTE

Nom de l'équipage : si vous n'en avez pas ce n'est pas une obligation. Mais vous pouvez en trouver un pour l'occasion. Ex : "Les Filles Du Havre", "Equipage Solidaire" ou mettre en avant le nom de votre sponsor.

Présentation de l'équipage : en quelques lignes.

Pourquoi vous participez à la Women's Cup : en quelques lignes.

## A LIRE

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES À PRÉSENTER AU PLUS TARD LE JOUR DE L'INSCRIPTION :

- Licence FFVoile valide portant le cachet médical, accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Les concurrentes étrangères non licenciées en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
- La Women's Cup se court sans jauge de poids, avec 5 personnes à bord obligatoirement et ne nécessite ni certificat ISAF ni adhésion du barreur auprès de la Classe J80.

### PRÉCISION SUR L'ASSURANCE INCLUSE DANS LES LICENCES FFV :

Nous rappelons qu'en cas de sinistre, pour des dommages causés à un tiers, l'assurance de la FFVoile applique une franchise de 900€. Nous conseillons aux skippers de souscrire au rachat de cette franchise par l'intermédiaire de la FFVoile.

Pour les dégâts occasionnés à votre propre bateau, une franchise de 1 500€ (assurance du bateau) est applicable. Elle correspond au montant de la caution. Les dégâts occasionnés aux voiles sur votre propre bateau ne sont pas couverts par l'assurance.